

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_26
Référence Nomenclature n°9.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement territorial

Service en charge : Espaces publics et proximité urbaine

Objet : Vogue des Noix – Convention de partenariat avec les industriels forains

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 2121-29,

Considérant la volonté affirmée et l'engagement de la Ville de Firminy d'œuvrer pour la jeunesse,

Considérant que la traditionnelle Vogue des Noix et ses diverses festivités constituent un événement majeur dans la vie festive Appelouse, constituant ainsi un événement d'attractivité et de rayonnement sur le territoire,

Considérant qu'afin de favoriser l'accès des jeunes appelous – en cela des élèves des écoles maternelles, primaires publiques et privées, des élèves des collèges publics et privés, des lycéens des lycées publics et privés – aux manèges et attractions proposés lors de ladite Fête des Noix, la Ville entend conventionner avec les industriels forains désireux de participer au dispositif afin que ces derniers s'engagent à consentir un nombre de tickets/tours gratuits (soit 200, 300, 400 ou 500), les samedi 10 octobre 2026, dimanche 11 octobre 2026 et lundi 12 octobre 2026 aux heures d'ouverture de la Vogue,

Considérant qu'en contrepartie du nombre de tickets/tours gratuits consentis et restitués, l'industriel forain bénéficiera sur les droits de place à percevoir (hors fluides, savoir eau et électricité) :

- pour les métiers dits Structures Légères Enfants, Métiers Enfants et Métiers Familiaux, d'une remise d'un montant de 2,00 € par ticket sur les droits de place à percevoir (hors fluides, savoir eau et électricité), et ce dans la limite de ce dernier, à savoir : 400,00 €, 600,00 €, 800,00 € ou 1.000,00 €,
- pour les métiers dits Métiers Adultes, d'une remise d'un montant de 3,00 € par ticket sur les droits de place à percevoir (hors fluides, savoir eau et électricité), et ce dans la limite de ce dernier, à savoir : 600,00 €, 900,00 €, 1.200,00 €, 1.500,00 €,

Considérant également l'attachement de la Ville de Firminy et des industriels forains à favoriser et à permettre l'accès aux manèges et attractions aux personnes en situation de handicap,

Considérant que ces derniers s'entendent quant à consentir gratuitement le vendredi 16 octobre 2026 de 16h30 à 18h00 l'accès auxdits manèges et attractions (tours gratuits) aux personnes en situation de handicap résidentes sur le territoire de la Ville et à leur accompagnant sur présentation de la carte mobilité inclusion et aux personnes en situation de handicap accueillies au sein des structures spécialisées situées sur le territoire de la Ville et à leur accompagnant sur présentation d'un badge délivré par "LA VILLE",

Et vu le projet de convention de partenariat tel rapporté en annexe,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_26
Référence Nomenclature n°9.1

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention de partenariat tel rapporté en annexe.
- Autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à le signer.
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat tel rapporté en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à le signer.
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,



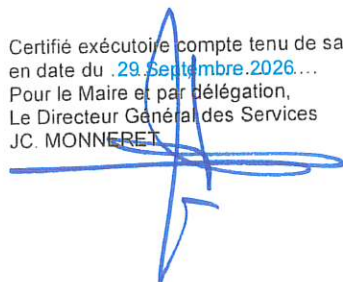
Evelynne BERGER

Le Maire,



Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 29 Septembre 2026...
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
JC. MONNERET





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_26
Référence Nomenclature n°9.1

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

**Vogue des Noix – Convention de partenariat avec les industriels
forains**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 15 Septembre 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 22 Septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine (jusqu'à 21 h 10), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan (à partir de 18 h 59), M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amélie, M. BENGHALIA Adel, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie (jusqu'à 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs (à partir de 19 h 48 et jusqu'à 22 h 56), M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle à M. CHARTRON Jean-Paul, M. IBARS Robert à M. FERRIER Damien, M. MENDES José à Mme REYMOND Magali, M. VIAL Mickaël à M. MALLEY Eric, M. GUILLOT Dylan à Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 59), Mme RIOCREUX Sandrine (à partir de 21 h 10) à Mme PONCET Elizabeth, Mme Leslie DREVET à M. CHALAND Christophe (à partir de 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs à Mme DREVET Leslie (jusqu'à 19 h 48) et à M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 56).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGER Evelyne.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. MONNERET J-Christophe, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ Marie-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33